

Annonces de Hollande : des milliards d'euros pour le patronat, pas pour l'emploi

février 2016

Le 18 janvier 2016, le président de la République a détaillé les mesures pour un énième « plan pour l'emploi ». Mauvaise surprise : le gouvernement continue de mener une politique favorable au patronat sans se soucier des salariés ou des chômeur-euses et prévoit plusieurs contre-réformes de grande ampleur. Le président de la République a clairement choisi son camp. Il s'attaque...

... à la durée du travail

La **modulation**, qui existe déjà dans certaines entreprises et branches professionnelles, permet de faire varier la durée du travail sur l'année, en obligeant les salariés à s'adapter à l'activité de l'entreprise. Lorsqu'elle est mise en place, un salarié peut travailler 30 heures une semaine et 40 heures la semaine d'après, sans aucune heure supplémentaire payée : le temps de travail est lissé. La modulation dans l'avenir pourrait être aggravée, puisque reportée d'une année sur l'autre. Actuellement, les compteurs temps négatifs doivent obligatoirement être remis à zéro, ce qui ne serait plus le cas et permettrait une plus grande flexibilité pour l'entreprise, évitant ainsi d'avoir recours à des embauches ou d'anticiper à moyen terme la politique d'emploi sur deux années.

... à l'emploi

Encore une aide pour les entreprises, à hauteur de 2000 euros pour les salaires entre 1 Smic et 1,3 Smic pour les PME... CDI et CDD confondus. Cette mesure n'obligera aucunement les employeurs à avoir recours aux CDI. Le gouvernement prévoit également de généraliser la prime pour les TPE pour la première embauche aux CDD d'au minimum 6 mois, contre 12 mois actuellement. Ces mesures fiscales, qui s'ajoutent à celles déjà existantes, permettront aux employeurs de bénéficier d'aides supplémentaires pour des contrats précaires. Cela revient à encourager des embauches courtes sans avenir, et ne servira qu'à des effets d'aubaine et des statistiques ! C'est une mesure

de plus dans la continuité de plans qui n'ont amené aucune embauche. Rappelons nous quand Gattaz, patron du Medef, paradait avec ses badges « 1 million d'emplois », où sont ils ? pourtant le Medef a eu des satisfactions pour nombre de ses demandes et cela continue.

... à la rémunération

En souhaitant revoir la **majoration possible des heures supplémentaires**, quitte à contourner les accords conclus au niveau des branches, le gouvernement souhaite rendre possible un abaissement de la majoration des heures supplémentaires. Il suffirait d'un accord d'entreprise pour descendre de 25% à 10% cette majoration, voir même en dessous. Bien que l'Union syndicale Solidaires considère que les heures supplémentaires devraient être transformées en emplois permanents, abaisser leur majoration revient à s'attaquer à la rémunération des salariés.

... aux prud'hommes

Instance de défense des intérêts des salarié-es par excellence, utilisée pour rééquilibrer les injustices nées dans la relation de travail, **les indemnités y seraient plafonnées** en fonction de l'ancienneté du salarié. Si les « atteintes graves » (discrimination, harcèlement...), seraient exclues de ce plafonnement, celui-ci permettrait en revanche de limiter le coût des licenciements abusifs et de remettre en cause les protections offertes aux salarié-es. C'est également un coup porté directement à la justice prudhomale.

Union
syndicale
Solidaires

144 bd de la Villette
75019 Paris
contact@solidaires.org
www.solidaires.org
01 58 39 30 20



... à la formation professionnelle

Promettre encore et toujours **plus de formation** en demandant aux régions d'investir peut paraître une bonne idée. Néanmoins, le déséquilibre d'accès aux formations sur les territoires sera accentué car il répondra davantage aux demandes locales du patronat qu'à une réelle politique d'emploi répondant aux besoins sociaux. L'argent investi dans la formation, en pourcentage du PIB est également en baisse ; l'apprentissage, qui reste l'une des solutions, restera utilisé par le patronat pour pourvoir à des emplois permanents sans obligation d'embauches.

Par ailleurs, au vu de ce que sont les moyens des organismes publics de formation comme l'Afpa, c'est la promesse de financements nouveaux pour des organismes privés.

... au contrat de travail

La hiérarchie des normes et le principe de faveur continuent d'être bousculés, dans la ligne droite des préconisations du rapport Combexelle et des principes de la négociation collective envisagés. Sous prétexte de promouvoir la négociation à l'échelon le plus proche du lieu de travail - l'entreprise ou l'établissement - le législateur répond à une demande du patronat : pouvoir négocier en local pour avoir un plus grand rapport de force à ce niveau. On a vu ce que le chantage à l'emploi, comme chez Smart, permettait déjà aux directions d'entreprise de faire. Désormais, **des accords d'entreprises ayant trait à l'emploi** - et plus seulement les accords de maintien de l'emploi qui de fait n'ont que peu existé - pourront s'imposer au contrat de travail du-de la salarié-e de manière plus défavorable. En cas de refus, la généralisation d'un

licenciement économique individuel remettrait en cause à la fois le contrat de travail et les quelques protections encore existantes des procédures de licenciement économique actuelles.

... aux politiques publiques

L'annonce d'une **pérennisation du CIR** (Crédit Impôt Recherche) et d'une transformation en baisse définitive de cotisations sociales du **CICE** (Crédit Impôt Emploi Compétitivité) sont scandaleuses. Déjà critiqués dans le passé, ces impôts ont été utilisés par les entreprises pour augmenter leurs marges et les bénéfices reversés aux actionnaires et dirigeants des entreprises. L'emploi, l'investissement ou les salaires n'ont pas été gagnants alors que l'argent public a été distribué à flots. La président de la République a d'ailleurs rappelé que l'ensemble des mesures sera « *financé sans prélèvement supplémentaire d'aucune sorte* », autrement dit, ils seront financés par des économies.

Ces mesures sont la continuité des politiques passées, alors que les urgences sociales sont de plus en plus présentes, c'est toujours une politique de compétitivité qui ne crée pas d'emploi. Le gouvernement, en menant et en accentuant une politique patronale, en défendant les intérêts capitalistes au lieu de ceux la majorité de la population, notamment des travailleur-euses, chômeur-euses, jeunes ou retraité-es les plus fragiles, a fait un choix. Les différents rapports (Badinter, Combexelle...) remis au gouvernement lui servent de source d'inspiration pour mener des contre-réformes. Celles-ci vont à l'encontre de la sécurité dans l'emploi et dans les conditions de travail et de la vie démocratique pour les salariés dans et hors les entreprises. Il n'y a pourtant aucune fatalité, et d'autres choix sont possibles. L'Union syndicale Solidaires dans les entreprises et dans les territoires le démontre au quotidien.

5,5 millions : c'est le nombre de chômeurs en France (catégories A, B, C), soit 1,1 millions de personnes supplémentaires par rapport à mai 2012.

41 milliards : c'est la somme distribuée sous forme de cadeaux fiscaux par le gouvernement au patronat « pour le pacte de responsabilité ». Les entreprises s'étaient engagées à créer des emplois: on a vu le résultat !

2 milliards : le coût du nouveau plan pour l'emploi présenté par Hollande, avec une logique identique aux mesures précédentes : casser le code du travail et distribuer de l'argent public aux directions d'entreprise sans aucune contrepartie d'emplois.



Des mesures concrètes et immédiates sont possibles et nécessaires

1. Des embauches dans la Fonction publique

Les **suppressions d'emplois dans la fonction publique** sont une constante de nos gouvernements successifs : après l'ère Sarkozy qui fut particulièrement "ambitieuse" dans ce domaine, on aurait pu espérer un changement de cap significatif. Trois secteurs sont jugés prioritaires (éducation, police, justice), les autres administrations sont encore ponctionnées pour alimenter ces trois secteurs. Pourtant, les missions de service public exercées par les 5,5 millions d'agent-es sont nécessaires à la cohésion sociale. Dans un grand nombre de secteurs leur accomplissement relève désormais de l'exploit ! La réforme territoriale qui vient modifier en profondeur l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales aggrave encore cette situation et a des conséquences sur le tissu local, les emplois, les associations... Face à ces attaques, Solidaires porte la revendication de **créations d'emplois pour assurer l'ensemble des missions de service public** dans un souci de proximité souhaitée par les usagers. Et revendique aussi que cesse la précarité dans la Fonction publique en particulier dans l'hospitalier, la territoriale et l'éducation, par la création d'emplois statutaires et la **titularisation des contractuel-les**.

2. Des institutions représentatives du personnel renforcées et partout !

Des **pouvoirs renforcés pour les institutions du personnel dans l'entreprise** et leur généralisation dans l'ensemble des entreprises, y compris les TPE : ce sont, au quotidien, les représentant-es du Comité d'entreprise, du CHSCT ou les délégué-es du personnel assumant ces fonctions qui permettent de veiller à la marche générale de l'entreprise pour les salarié-es. Renforcer les moyens des institutions représentatives du personnel, c'est donner plus de poids aux salariés quant aux choix qui sont effectués : embauche, précarité, salaires, stratégie, production, etc. Pour faire en sorte que les richesses produites par les salariés leur reviennent et soient partagées et dirigées vers des embauches nombreuses et stables.

3. Le contrôle des aides publiques

La mise en place de **contreparties obligatoires pour toutes les aides touchées par les entreprises**, avec des créations d'emplois obligatoires et un moratoire sur la notion de contrats aidés. Depuis trop longtemps, le patronat touche des milliards d'euros d'argent public chaque année sous différentes formes : exonérations de cotisations, aides directes, fiscalité favorable... Sous prétexte de créer de l'emploi ! Cette obligation pourrait prendre la forme d'un contrôle direct dans les branches professionnelles, par l'Etat, les collectivités et les organisations syndicales.

4. Mener une politique industrielle alternative

Résoudre la question du chômage ne peut pas se limiter à la création d'emploi dans le secteur du numérique comme l'a annoncé le gouvernement, ou même du tertiaire, et ces créations ne sont pas certaines. La France a perdu 2,5 millions d'emplois depuis 1980 dans l'industrie. Les usines continuent de fermer, de délocaliser, d'avoir recours à la sous-traitance. Cela renforce l'exclusion, la pauvreté, des souffrances que l'extrême droite continue d'instrumentaliser. Il est nécessaire de relancer une **ré-industrialisation en France**, en prenant en compte les filières industrielles au niveau européen, l'organisation du travail, l'écologie et le partage de richesses. La **transition écologique** peut être une mine d'emplois utiles qu'il faut mettre en œuvre. Mener une politique industrielle passe par des choix économiques, stratégiques, et de formation professionnelle : un pays ne peut pas exister sans industrie, et l'**investissement public** doit être utilisé dans ce sens.

5. La réduction du temps de travail

Le passage aux **32 heures** permettrait de créer des centaines de milliers d'emplois voir des millions si la loi encadrait dans les branches et les entreprises les embauches pour pourvoir au temps de travail qui serait à

partager. La question de l'emploi doit être au cœur de l'organisation du travail, afin que les femmes et les hommes, notamment les moins qualifié-es, puissent sortir de la spirale infernale du chômage. Renforcer le contrôle des chômeur-euses sans leur permettre d'avoir un droit effectif à l'emploi ne changera rien, si ce n'est le fait de faire retomber la responsabilité d'un mal social sur les personnes alors que c'est le patronat est responsable de leur situation. Pour Solidaires, il n'est pas question d'accepter une réduction de l'indemnisation.

6. Pour un nouveau statut du salarié

Face aux licenciements, l'instauration d'un **nouveau statut du salarié-e** doit supprimer les effets sociaux des choix patronaux et ainsi, inverser le rapport de forces en faveur des salarié-es. Le système capitaliste concurrentiel utilise les licenciements comme une variable d'ajustement dans la guerre à la captation des profits. Les salarié-es des grandes entreprises comme ceux et celles des PME, n'ont pas à faire les frais de cette concurrence. Trois grands principes fonderaient ces nouveaux droits :

- Le maintien du **socle contractuel** pour déconnecter les droits du-de la salarié-e de l'emploi occupé. Lors des périodes intermédiaires entre deux emplois, les rémunérations doivent être garanties intégralement, le-la salarié-e conservant son salaire et ses droits sociaux. Cette continuité des droits, y compris la protection sociale (couverture santé, retraites), serait la reconnaissance d'un statut professionnel permanent.

- L'**obligation de résultat des reclassements**, non limitée dans le temps. Actuellement, les reclassements, simples mesures cosmétiques, créent une obligation de moyens à mettre en œuvre ; quand ils aboutissent, ils débouchent le plus souvent sur des déclassements professionnels et des emplois précaires. Cette nouvelle obligation devrait déboucher sur des reclassements dans des emplois équivalents et à rémunération égale.

Plus globalement, c'est bel et bien les règles de la vie économique et de l'organisation du travail qu'il faut repenser, débattre, et changer. Pour faire face aux nouvelles contre-réformes qui s'annoncent, il y a nécessité à renforcer l'Union syndicale Solidaires, en la rejoignant. En étant unies, organisé-es, nous serons plus fort-es pour mettre un terme à la politique du gouvernement et du patronat, pour conquérir de nouveaux acquis sociaux. Nous voulons débattre de ces enjeux avec tous et toutes, avec les autres syndicats et agir tant au niveau local que national. C'est dès maintenant qu'il faut discuter avec nos collègues pour organiser une riposte syndicale d'envergure, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Nous sommes toutes et tous concernés!

Elle concernerait l'entreprise comme le groupe, le donneur d'ordre, la filière de production, le bassin d'emploi, la branche professionnelle et la région.

- **Un fonds patronal mutualisé**, comme il en existe pour les accidents du travail renverserait la «charge» du financement des droits sociaux. La responsabilité sociale et financière des entreprises ne peut pas être traitée par branche ou par bassin d'emploi, c'est la responsabilité collective du patronat qui doit être prise en compte. C'est la condition d'une égalité de traitement de l'ensemble des salarié-es, quelle que soit la branche, la taille ou la localisation de l'entreprise. La mutualisation du financement patronal doit être totale. Avec un tel fonds, le système d'indemnisation du chômage à proprement parler serait consacré aux seuls primo-demandeurs d'emploi, avec un financement sur des fonds publics.

7. Faire appliquer le code Code du travail

On nous le dit, le Code du travail serait trop gros, trop compliqué, il serait obèse et ne permettrait aucune flexibilité et enfin il empêcherait les embauches et serait la seule cause du chômage... La fabrique du droit du travail déléguée aux employeurs dans chacune des entreprises voilà qui serait la solution.

C'est faux ! Si le droit était différent d'une entreprise à l'autre, on peut être sûr qu'il ne serait ni plus simple ni plus mince, il ne permettrait pas de lutter contre le chômage et serait sans aucun doute incontrôlable !

A contrario nous revendiquons notamment:

- L'inscription dans la Constitution du **respect de la hiérarchie des normes**.

- L'**abrogation de tous les textes prévoyant des aides, abattements, exonérations de charge, des dérogations moins favorables**,

- **La suppression des contrats précaires (intérim, CDD)**.